

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réductio des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 17 MAI

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mai

M. de Mahy questionne le ministre des affaires étrangères sur notre situation et notre politique à Madagascar, situation précaire et politique d'abandon.

Sous prétexte que la France est un pays de libres-penseurs, il y en a qui prétendent qu'il est bon de laisser à l'Angleterre la suprématie dans nos colonies elles-mêmes. La Société biblique envahit nos colonies.

Le gouvernement malgache est sous notre protectorat : un peu de crainte est le commencement de la sagesse, surtout pour les barbares.

Nos nationaux sont découragés par les vexations contre lesquelles on les laisse sans défense.

Le terrain réservé aux Français disparaît par lambeaux ; on a accordé à un Américain la concession fantastique de neuf millions d'hectares.

Si en exigeant le respect de nos droits nous pouvons amener du refroidissement dans nos relations avec l'Angleterre, la réponse est simple : l'Angleterre n'a rien à voir chez nous.

L'orateur explique le rôle ignoble de l'Angleterre en Egypte, aux Indes, partout où elle s'est rencontrée en face de la France.

M. Develle déclare n'avoir pas laissé s'introduire certaines influences hostiles à la France.

Nous sommes à Madagascar, dit le ministre, nous y resterons.

Au sujet de l'Egypte, le ministre émet des explications optimistes, qu'il appuie sur les déclarations des ministères anglais !!!!

Aucun applaudissement à ce discours du ministre, la Chambre reste glaciale.

M. Peytral dépose le budget pour 1894.

La Chambre vote une modification à l'article 310 du Code civil (divorce) et quelques projets d'intérêt local.

La séance est levée.

INFORMATIONS

CONSEIL DE CABINET

En raison de l'indisposition de M. Carnot, les ministres ne se sont pas réunis à l'Élysée. Ils ont tenu un conseil de cabinet au ministère de l'intérieur.

Le ministre des finances a donné lecture du projet du budget pour 1894.

Le gouvernement s'est efforcé d'établir le budget de 1894 sur des bases analogues à celui de 1893, afin d'en faciliter l'étude et le vote, et le système des incorporations est conservé dans la mesure du possible.

Le ministre explique la procédure sur la réforme de l'impôt des boissons. L'exposé se borne à indiquer les points essentiels.

De la sorte, le Sénat ne sera pas dessaisi et l'on ne perdra pas le bénéfice des travaux accomplis.

Les boissons hygiéniques sont dégrèvées. Le droit sur l'alcool est porté à 200 fr.

Le projet supprime l'impôt des portes et fenêtres, remplacé par une taxe sur la propriété bâtie, qui sera, suivant la population des villes, de 2 fr. 40, 2 fr. 30, 2 fr. 20 et 1 fr. 50.

Le gouvernement, pour marquer son désir de voir voter le budget avant l'expiration de la législature, a résolu d'incorporer les contributions directes dans le projet de budget.

LE BUDGET ET LA CONVERSION

M. Peytral a déposé hier sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1894.

Le point principal serait la conversion du 4 1/2 qui aurait lieu en septembre, afin de combler le déficit.

Le ministre des finances évalue à 94 millions le bénéfice de sa combinaison selon laquelle le 4 1/2 serait converti en 3.0/0.

M. Pelletan présentera un contre-projet tendant à une conversion en 3 1/2.

DYNAMITEURS ARRÊTÉS

La police a arrêté à Levallois cinq anarchistes, chez lesquels on a trouvé des bombes cachées, des appareils de fabrication, des engins explosibles.

Les engins découverts ont été portés au laboratoire municipal. Les inculpés ont été amenés sous bonne escorte dans les sous-sols du laboratoire où, en leur présence, M. Girard a procédé à l'ouverture d'une des trois bombes complètement terminées, c'est-à-dire chargées et prêtes à faire explosion.

LA SANTÉ DE M. CARNOT

La crise hépatique dont souffre le Président de la République est en voie de guérison.

Ce n'est plus qu'une question de deux ou trois jours de repos.

LES POURSUITES CONTRE M. BAUDIN

Les bureaux de la Chambre ont nommé une commission chargée d'examiner l'autorisation de poursuites contre M. Baudin.

6 commissaires sont favorables et 4 sont hostiles.

Dans son bureau, M. Baudin a déclaré accepter les poursuites.

LA « VÉRITÉ »

Hier a paru la *Vérité*, journal fondé par les rédacteurs dissidents de l'*Univers*. Il se place, dit-il, sur le terrain indiqué par Léon XIII à tous les catholiques, laissant à chacun la liberté de ses préférences pour tel ou tel gouvernement.

FOURNITURES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a décidé que les matières et le cuir employés aux effets de grand équipement et de chaussures nécessaires à l'armée devront être exclusivement fabriqués ou préparés en France.

LES SAUTERELLES

Des sauterelles sont signalées aux environs d'Alger. Quelques vols ont passé sur les hauteurs de la ville ; mais sans séjourner. L'émotion est très vive parmi les maraîchers.

AU MAROC

On signale de nouvelles attaques à main armée contre nos postes avancés sur la frontière du Maroc.

On croit que les agissements du représen-

tant de l'Angleterre à Tanger ne sont pas étrangers à ces incidents.

AU VATICAN

En vue de témoigner de ses excellentes dispositions à l'égard de la France, le Pape, dans le prochain consistoire, créera deux nouveaux cardinaux français.

A BERLIN

Le *Forwaerts* invite le prochain Reichstag, dans le cas où le gouvernement ne voudrait pas retirer la loi militaire, à refuser le vote du budget.

Le ministère prussien s'est réuni hier en séance secrète.

Les socialistes s'agitent en Alsace, pour les élections au prochain Reichstag.

Ils ont un candidat à Mulhouse, un autre à Strasbourg et le fameux Liebknecht va poser sa candidature à Metz.

On croit qu'il sera battu par le candidat catholique hostile à la loi militaire.

EX RUSSIE

A la suite de la découverte du complot du quartier Wiborg, à Saint-Petersbourg, la police russe aurait mis la main sur des documents prouvant qu'une association révolutionnaire s'étendant sur tout l'empire, existait depuis 1870. On rattache à cette découverte le grand nombre de suicides qui se sont produits ces derniers temps parmi les étudiants.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 17 MAI

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 23°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	747 ^{m/m}	+ 18°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	2 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 15°

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 16 mai 1893

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Peton.

M. Doussain, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Aussitôt commence un déluge de chiffres, dont nous donnerons simplement le total représentant l'exercice 1892, qui se monte pour les recettes à 616,250 fr. et pour les dépenses à 620,882 fr., soit un excédent de dépenses de 4,627 fr., occasionné par les travaux de l'École de la rue Cendrrière ; mais cet excédent sera couvert par un emprunt de 50,000 francs fait au Crédit Foncier, en vue de cette École, et qui n'a pas encore été touché.

Le budget de 1894 est ainsi établi :

Recettes, 470,689 fr. ; dépenses, 470,670 fr.
Il convient d'ajouter une somme de 46,780 francs, dûs par l'État pour le collège des filles et une somme de mille francs employée au

balayage et l'enlèvement des neiges, sur le budget de 1893.

Le budget de 1894 comporte les quelques modifications suivantes :

Les 2,000 fr. affectés à l'éclairage du théâtre seront versés au directeur, qui voit ainsi sa subvention élevée de 2,000 à 4,000 fr., mais à charge pour lui de pourvoir à l'éclairage de la salle.

Cette mesure a pour but de prévenir le gaspillage, en intéressant le directeur à ménager le luminaire.

Pourvu qu'il ne le ménage pas trop, l'année prochaine. Enfin, si cela a pour résultat de diminuer la longueur des entr'actes, on ne s'en plaindra pas.

600 fr. restent inscrits au budget, pour l'éclairage des concerts, des conférences, réunions, etc.

Le nouveau budget porte inscription pour une somme de 2,000 fr. à la caisse du chômage et 400 fr. d'augmentation à la subvention de la *Musique municipale*.

Quant à l'*Harmonie Saumuroise*, elle n'entendra plus parler de subvention avant les prochaines élections municipales, on lui promettra alors, quitte à ne pas tenir la promesse.

Une somme de 47,500 fr. est affectée au pavage. Il en faudrait au moins le triple et encore on n'aurait pas fait le nécessaire.

Le paiement des intérêts de la dette avec amortissement figure pour 420,344 fr., soit plus du quart des recettes.

M. le Maire lit une lettre du ministre de l'instruction publique, acceptant la transaction, fixée à 25,000 fr. par les experts, avec les héritiers Chollet, pour la construction du collège de jeunes filles. M. Peton est d'avis d'accepter cette transaction également. Autorisé.

Le Conseil approuve aussi le rachat d'une rente de 32 fr. 50, due en nature à l'hospice.

Une société de secours mutuel de femmes, à Saumur, fait une demande de subvention. Renvoyé à la commission avec avis favorable.

Le Crédit Foncier propose d'abaisser l'intérêt de ses avances à 4 fr. 40 et, si la ville veut prendre l'engagement de n'opérer aucun remboursement anticipé, pendant une période de dix années, à compter de 1893. M. le Maire estime qu'on peut accepter cet avantage et qu'on ne risque pas beaucoup, en s'engageant dans cette voie. Oh ! non.

M. Peton lit une lettre du Ministre de la guerre, annonçant que pour le moment, il ne compte pas donner suite aux projets d'agrandissement des ateliers d'armurerie.

Le projet de traité décennal, pour le collège de jeunes filles, est renvoyé au conseil d'administration dudit collège.

Une demande de subvention par l'Union des femmes de France est renvoyée à la commission du budget.

M. Frémy, conseiller général, demande au Conseil d'appuyer par un vœu le projet de dragage de la Loire, qu'il a présenté dernièrement au Conseil général. L'avis favorable est donné. Comme dit un membre, un vœu ne coûte rien. Il aurait pu ajouter qu'il coûte ce que le projet vaut.

M. le Maire lit une pétition des ouvriers qui se sont réunis le 30 avril, pour réclamer la journée de 8 heures, et qui demandent au Conseil d'appuyer leur vœu et de mettre aux cahiers des charges des travaux et entreprises de la ville, la journée de huit heures avec un minimum de salaire.

M. Peton propose le renvoi à la commission de la voirie.

Un léger sourire se dessine sur presque tous les visages et prouve que nos bons conseillers se préoccupent de la question sociale comme un poisson d'une pomme.

M. Terrien estime que la question n'est pas du ressort du Conseil; d'ailleurs, qui prouve que dans vingt ans, par exemple, les ouvriers ne demanderont pas la journée de six heures?

Mon Dieu, M. Terrien, si dans l'avenir la question comporte une nouvelle évolution, nos enfants ou petits-enfants l'accompliront, voilà tout. Pour l'instant, vos électeurs vous donnent une question à étudier, elle est du ressort des élus du suffrage universel, et vous nous avez prouvé vous-même, par la discussion sur le Jardin des Plantes, que vous avez très bien conduit, qu'un Conseil municipal n'est pas seulement une machine à voter.

M. Coutard demande que la pétition soit soumise à une commission spéciale et M. Languois émet le même avis.

Un membre du Conseil, M. Lacroix, croyons-nous, prononce le mot de *famistes* (1).

M. Lamy trouve que ces prétentions sont une atteinte à la liberté du travail. M. Lamy jouit d'une bonne pension, d'un bureau de tabac et d'une bonne recette; ses enfants, boursiers dans les pensions de l'Etat, y reçoivent gratuitement une instruction qui les exemptera de l'usine et de l'atelier: pour lui, évidemment, il n'y a pas de question sociale.

L'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que M. le Maire a fait à la pétition un accueil bienveillant qu'il s'est efforcé en vain de faire partager à ses collègues.

Tous bourgeois, nos conseillers municipaux.

Quant à nous, si nous n'avions pas parlé de cette réunion du 30 avril, c'est que les corporations, réunies dans cette journée, n'avaient pas daigné convoquer l'*Echo Saumurois*.

Peut-être ont-elles craint de trouver des détracteurs de parti pris dans ceux qu'on leur représente comme des « calotins », des « jésuites » (style *Courrier de Saumur*), uniquement occupés et préoccupés de restauration monarchique.

Les travailleurs peuvent se convaincre qu'ils se sont trompés et qu'ils ont trouvé ici meilleur accueil que chez leurs élus.

Nous tenons à leur faire savoir qu'il en sera de même chaque fois qu'ils voudront bien s'a-

(1) Nous sommes prêts à rectifier si nous nous sommes trompés.

dresser à nous pour exprimer de légitimes revendications.

M. le Maire annonce qu'il faudra nommer un directeur de la Caisse d'épargne.

M. le Maire de Beaufort fait connaître que cette ville a organisé un concours de pompiers, pour le 2 juillet, auquel il invite la compagnie de Saumur.

M. Hubert demande une subvention de 100 fr., pour faciliter à nos braves pompiers les moyens de s'y rendre.

Le Conseil lui en accorde 430.

M. Lamy lit le rapport de la commission de l'instruction publique, qui a décidé la mise en adjudication des fournitures scolaires. Cette adjudication aura lieu, cette année et les suivantes, dans la dernière quinzaine de juillet. Le cahier des charges sera déposé au mois de juin.

M. Poisson se lève et demande si la même mesure ne doit pas être prise pour les imprimés.

M. le Maire, visiblement contrarié, répond cependant avec aménité que la question a été disjointe de celle des fournitures scolaires et renvoyée à la commission du budget. Elle y reviendra lors du vote du budget.

Nous croyons plutôt qu'on lui cherche un enterrement de première classe.

Aucune décision n'est prise au sujet du matériel du bataillon scolaire. Cependant il est convenu que l'on continuera à distribuer les vareuses et autres effets aux familles nécessiteuses au fur et à mesure des besoins.

Nous arrivons enfin au plat de résistance, le projet Kilian, que son auteur propose d'exécuter à forfait, pour 47,000 fr.

M. Peton expose longuement et sous un jour des plus favorables ce travail, qui doit être le joyau de son administration, le météore qui doit signaler son passage aux affaires et changer le nom de Jardin des Plantes en celui de Jardin Peton.

Sur l'observation qui lui est faite des inconvénients que peuvent présenter les voitures dans un jardin public, M. le Maire dit qu'il sera facile de leur en défendre l'accès: les voies seront carrossables, mais elles ne seront pas *carrossées*.

M. Terrien s'élève avec force contre le projet. Il faut songer à l'utile avant de songer à l'agréable. D'ailleurs le projet Kilian n'est bon qu'à faire gagner de l'argent à son auteur: il constitue même un véritable acte de vandalisme à l'égard des terrasses, qui ont été construites par des gens qui connaissaient bien aussi leur métier.

On peut obtenir le même résultat avec une dépense beaucoup moindre et sans altérer la physionomie du Jardin. Que M. Kilian fournisse un plan de coupe et l'on verra que les deux projets donnent identiquement les mêmes résultats, mais avec des avantages différents au

point de vue du prix et de la conservation de ce qui fait la beauté de cette promenade.

M. Poisson appuie énergiquement les excellentes raisons de M. Terrien et demande qu'on fasse un plan en plâtre pour que chacun puisse bien se rendre compte des travaux.

M. Peton répond qu'un plan en plâtre coûterait des sommes énormes.

Un membre du Conseil dit que cela ne doit pas coûter si cher.

Il coûterait toujours moins cher que la fantaisie ridicule que l'on demande au Conseil.

Enfin, avant de se séparer, le Conseil vote les deux conciergeries auxquelles aboutit la voie projetée et dont l'une remplacera la maison actuellement louée pour l'octroi. Quant au tracé, il est remis à l'étude où il est à désirer qu'il reste toujours.

Nous examinerons dans la suite le projet proposé par M. Terrien.

INSINUATIONS

On lit dans « un journal de la localité »:

« On ne saurait trop féliciter nos conseillers municipaux de l'empressement qu'ils mettent à entretenir les rues déshéritées de nos faubourgs; mais il ne serait peut-être point inutile de recommander à leur attention la place du *Marché-Noir*, qu'ils traversent souvent toutefois.

On y rencontre, entre les pavés, des trous qui permettent aux piétons comme aux chevaux de s'y casser la jambe en toute liberté. »

Nous n'osions pas formuler semblable réclamation, dans la crainte de nous voir accuser de partialité envers l'administration, ayant surtout nos bureaux sur la dite place du *Marché-Noir*.

Nous nous permettrons cependant de faire remarquer avec quelle sollicitude cette même administration veille au pavage d'une partie de la rue du Temple... d'Esculape.

Les bains froids

On a critiqué, non sans raison, l'administration des *Petites voitures* parisiennes qui, malgré la chaleur actuelle, ne met en circulation que des voitures fermées. Ne pourrait-on pas adresser les mêmes critiques à l'administration de Saumur, en ce qui concerne l'établissement des bains de la Loire?

Nombre de jeunes gens ont éprouvé depuis un mois le désir bien légitime de prendre un bain. Ils avaient compté sans le règlement!

C'est le 15 juin seulement que doit se faire l'ouverture de cet établissement. Qu'il y ait, comme ces jours derniers 45 degrés de chaleur, ça ne fait rien. Le règlement passe avant tout.

Nous ne voulons pas exiger que M. le Maire et MM. les Conseillers municipaux viennent piquer une tête dans le fleuve, dès les premières chaleurs, mais qu'ils veuillent bien per-

mettre aux amateurs de natation de se livrer à leur plaisir favori.

COMMUNE DES ROSIERS

Lundi 22 mai 1893, assemblée de la Pentecôte: Grandes Régates à l'Aviron, avec le concours des Sociétés nautiques de Saumur, Tours et Orléans, et du Rowing-Club de Tours.

Programme de la fête

A midi, sur la grève: Tir au fusil de chasse. — 1^{er} prix, Un fusil Lefauchoux avec ses accessoires; 2^e prix, Un beau revolver; 3^e prix, Un panier de champagne; 4^e prix, Une surprise. Les tireurs pourront se servir de leurs armes.

A midi, sur la place: Jeux des Têtes; jeux de la Seringue.

A 2 heures, Régates. — *Première course*: Deux avirons de pointe avec barreur (1,000 m. environ, deux virages). 1^{er} prix, 60 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 25 fr. — *Deuxième course*: Péroisiers, un pagayeur assis (1,000 m. environ, un virage). 1^{er} prix, 40 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 10 fr. — *Troisième course*: Skiffs; un rameur en couple (1,900 m. environ, deux virages). 1^{er} prix, 50 fr.; 2^e prix, 30 fr.; 3^e prix, 20 fr. — *Quatrième course*: Maricars du pays (1,000 m. environ). 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 15 fr.; 3^e prix, 10 fr. — *Cinquième course*: Course d'honneur; quatre avirons de pointe avec barreur (2,800 m. environ, trois virages). 1^{er} prix, 100 fr.; 2^e prix, 60 fr.; 3^e prix, 40 fr. Tous les départs auront lieu à la descente.

A 5 heures, sur le Mail: Courses à ânes. — *Première partie*: Course de vitesse (500 mètres environ). Prix: 15 fr., 12 fr., 10 fr., 8 fr., 6 fr., 4 fr., et 3 fr. — *Deuxième partie*: Course aux œufs. Prix: 10 fr., 8 fr., 6 fr., 4 fr., et une surprise.

Pour les courses aux ânes, les personnes qui désiraient faire courir devront s'inscrire à la Mairie des Rosiers, un plus tard le jeudi 18.

FEU D'ARTIFICE, ILLUMINATION DU MAIL

Chèvre municipale et chou plébéen

Un groupe d'habitants des Châteaux nous écrit, pour se plaindre des empiétements de la chèvre d'un grand seigneur du quartier.

Bien apparentée avec la municipalité, l'orgueilleuse caprine prétend élever ses cornes au-dessus de ses congénères.

La pluie, la bienfaisante pluie ne nous permet pas d'aller faire une enquête sur les lieux; mais nous avons la conviction qu'il suffira d'appeler son attention sur ce fait, pour que l'administration municipale sache ménager la chèvre patricienne et le chou plébéen.

J. D.

Le « Sulfure de Carbone » au Jardin de Viticulture de Saumur

Les viticulteurs, que la question de défense de nos vignobles intéresse, doivent tous visiter les travaux qui se font en ce moment au Jardin de Viticulture, qui va disparaître si un remède quelconque n'est apporté au mal qui le dévore: le *Phylloxera*.

On a décidé d'essayer cette année le *sulfure de carbone* dissous ou mieux pulvérisé dans l'eau, grâce à une forte pression.

La municipalité de Saumur et la Commission du Jardin de Viticulture n'ont pas hésité à faire venir de Margaux M. Benoit, inventeur de ce système de défense.

MM. Fafeur frères, constructeurs à Carcassonne, ont réalisé, d'une façon très pratique et fort ingénieuse, les idées de M. Benoit.

Leur matériel important, pesant de 11 à

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

CHAPITRE XVIII

DE LA CONFIANCE QU'IL CONVIENT D'AVOIR DANS LA VÉRACITÉ DES COMPTES-RENDUS

M^{lle} Eugénie Regnault, après avoir passé une excellente journée chez sa tante Gertrude, était rentrée dans la demeure commune pour l'heure du dîner. Surprise d'abord de ne pas y trouver son amie qu'elle supposait depuis longtemps revenue, elle prit, cependant, patience pendant quelques instants; mais quand elle entendit sonner huit heures, elle s'alarma tout à fait et courut aux informations chez la concierge.

— M^{lle} Solange n'a pas paru pendant la journée?

— Nous ne l'avons pas vue, mademoiselle, répondit, de sa voix la plus aimable, le sieur Godiveau Narcisse qui, aux fonctions de portier qu'il remplissait, il faut bien le dire, au plus grand mécontentement de tous ses locataires, joignait d'autres talents de société dont

le détail serait un peu long à énumérer. Il était tailleur en neuf et en vieux, cuisinier dans les mêmes conditions et possédait une assez jolie voix de baryton; c'est lui, du moins, qui l'affirmait; et si ce n'était pas précisément là l'expression de la plus exacte vérité, du moins le bonhomme le croyait et pour lui, l'effet était le même que s'il eut été un artiste du premier mérite. A ces moments perdus, et Dieu sait s'il savait s'en créer, il roucoulait la romance, accompagné de sa « demoiselle » qui s'évertuait de son mieux à tapoter, avec plus de vigueur que d'harmonie, sur un reste de mauvais piano aux sons fêlés.

Si le père avait des prétentions, la fille n'en manquait pas, et M^{lle} Ursule Godiveau annonçait par avance, à qui voulait l'entendre, que, dans deux ans, et sans trop de travail, elle serait lauréate au Conservatoire de musique.

— Ainsi, vous ne savez rien d'elle depuis qu'elle est partie avec... cette dame?

— Absolument rien, mademoiselle, reprit Ursule d'un air de commisération qui glaça le sang dans les veines de la pauvre Eugénie; mais vous savez, un accident est bientôt arrivé dans Paris: une voiture passe un peu vite, un

cheval s'emporte, et l'on est écrasé; une tuile tombe d'un toit, une planche se détache d'un échafaudage, et l'on est assommé, sans compter que la Seine en ce moment...

— Oh! taisez-vous, mademoiselle Ursule, vous me faite frémir.

Et la malheureuse enfant se représentait son amie victime d'un nouvel attentat.

— Ce n'est pas que je veuille prétendre, mademoiselle Eugénie, que ces accidents-là arrivent tous les jours; on voit encore, Dieu merci! bien des gens qui, sortis le matin de chez eux, y rentrent le soir avec leurs deux bras et leurs deux jambes: seulement je disais que...

M^{lle} Eugénie ne voulut pas en entendre davantage; elle remonta quatre à quatre les degrés de l'escalier, se laissa tomber sur un siège et se mit à sangloter, écoutant à chaque instant si le bruit des pas de sa chère compagne ne se faisait pas entendre dans le couloir.

La nuit était tout à fait venue: il était près de neuf heures, et M^{lle} de Cresne ne rentrait pas.

Eugénie, pour être prête à tout événement, se jeta sur son lit sans se dévêtir, mais le sommeil n'apporta aucun soulagement à sa dou-

leur: les rêves les plus terribles ne cessèrent pas, pendant toute la durée de son sommeil, de lui présenter sa Solange aimée morte ou mourant loin d'elle.

Au petit jour, elle fut sur pied; sa toilette ne fut ni longue ni difficile à faire: moins d'un quart d'heure après, elle arrivait tout en larmes chez M^{me} Clara Vincent.

— Solange! madame; avez-vous vu Solange?

Ce fut tout ce qu'elle put dire: un déluge de larmes lui coupa la voix.

Quand elle fut un peu calmée: — Madame, parvint-elle à articuler. Solange a été emmenée hier à la campagne, par la dame que vous lui avez adressée, et depuis ce moment...

— Que je lui ai adressée? Je n'ai adressé personne à M^{lle} Solange.

— Vous ne lui avez adressé personne! Mais alors c'est un nouveau guet-apens qui lui a été tendu. Une M^{me} Lefèvre s'est présentée à elle hier vers neuf heures du matin, disant que vous lui aviez promis que Solange l'accompagnerait à sa campagne, et, comme preuve à l'appui, elle lui a remis une lettre écrite par vous le matin même, et portant votre signature.

— Je n'ai vu personne dans la matinée d'hier et je suis certaine de n'avoir pas écrit un mot.

Eugénie était terrifiée. Que faire? (A suivre.)

12,000 kilogs, est installé quai de Limoges, sur les bords de la Loire, dans lequel il puise largement.

Le transport de ce matériel a coûté 510 fr. de Margaux à Saumur.

Les amateurs devront se diriger d'abord sur le quai de Limoges. Ils y admireront une locomobile de huit chevaux de force. Elle est construite par MM. Clayton et Shuttleworth de Lincoln. Nous la signalons comme modèle aux constructeurs français, qui ne savent pas construire, aussi légèrement et aussi solidement, des machines destinées à voyager par monts et par vaux. Elle est solidement calée sur terre, par un système de sabots à crémaillères très pratique.

A côté se trouve la pompe de MM. Fafeur frères, faisant 40 tours à la minute et débitant, par deux pistons conjugués, 10 litres à la minute. La machine peut aller à 45 ou 50 tours à la minute. Cette pompe bien construite, devant aussi beaucoup voyager, est très bien comprise. Sous le plus petit volume possible, avec un minimum de pièces mécaniques, elle est essentiellement pratique, très solide et très transportable sur ses roues.

Vient ensuite le mélangeur par injection du sulfure de carbone dans l'eau et sous pression : l'invention de M. Benoit.

On peut suivre à travers un énorme tube en verre le mélange intime qui s'opère ; et le Directeur des travaux explique très correctement la marche de l'appareil et comment avec un régulateur bien simple il mélange, sans erreur, un demi gramme de sulfure par litre d'eau.

Le visiteur suivra la série des tuyaux qui de là serpentent vers le Jardin de viticulture, en décrivant des sinuosités sans nombre et même en formant deux arcs de triomphe. Et, c'est un véritable triomphe pour le conducteur des travaux d'avoir fait toute cette vaste installation en 12 heures, montant l'eau à 34 mètres.

La pompe du quai de Limoges refoule l'eau sous une pression de 6 kilogs par centimètre carré, elle peut marcher à 12 kilogs ; ainsi lancée, l'eau arrive au jardin, elle est distribuée de toutes parts au moyen de 7 tuyaux en caoutchouc, qui arrosant constamment, versent 450 litres par minute sur les maudits phylloxéras — bien en peine en ce moment. Peut-être l'eau de traitement amènera-t-elle la culture de quelques grappes qui touchent la terre ; l'année prochaine nous saurons si le sulfure de carbone a mieux agi que le sulfocarbonate employé l'an dernier. Nous espérons que, après ce traitement, on mettra sur ces vignes atteintes un bon millier de kilogs de nitrate de soude, pour donner un coup de fouet à la végétation.

Avec une dépense de 300 kilogs de charbon par jour, on arrive ainsi à conduire l'eau à 800 mètres de distance et à 54 mètres de hauteur ; c'est merveilleux. Chaque mètre de tuyaux coûte 4 francs, et est en tôle galvanisée. Le coût du traitement varie entre 220 et 250 francs l'hectare. On peut traiter un hectare et demi par jour.

Ce traitement a protégé et maintenu les vignobles de Château-Margaux, de Château-Lafite, de Léoville, et de presque tout le Médoc. En terrain calcaire, on a réussi à maintenir chez M. Denis, à Naucra et chez M. Gauthier, à Aigres, dans les Charentes des vignes très atteintes et à les faire revivre avec l'aide des engrais.

Espérons qu'il en sera de même au Jardin G. DE CAPOL.

Tapage scandaleux

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Goblet, commissionnaire à la Croix-Verte, qui s'est rendu lundi, à Saint-Lambert-des-Levés, au domicile du sieur Martineau, chez lequel s'était réfugiée une femme Benjamin, qui vivait précédemment avec lui et venait de le quitter à la suite de mauvais traitements. Comme le sieur Martineau ne voulait pas lui ouvrir, il brisa les carreaux, la serrure et fit un tapage infernal. Pour mettre fin à ce scandale, M.

Buard, propriétaire, fut obligé de venir requérir la gendarmerie à Saumur.

Arrestation de voleur

Lundi, les gendarmes ont procédé à l'arrestation d'un voleur qui venait de s'introduire dans la maison d'un sieur Thouret, demeurant aux Minières, commune de Soulanges, et qui en sortait, après s'être emparé d'un porte-monnaie, contenant 5 fr. 80, d'une chemise et de divers effets.

Deux voisins le maintinrent, pendant qu'on allait prévenir le propriétaire de ces objets, qui les lui reprit séance tenante et le fit arrêter.

Évasion à Angers

Samedi soir, un nommé Davenne, couvreur, était arrêté sous l'inculpation de vols de poules.

Conduit au bureau de police du 3^e arrondissement, il fut mis au violon en attendant son interrogatoire par M. le commissaire.

Le lendemain, un agent fut chargé d'aller chercher le prisonnier.

La chambre de sûreté était vide.

Davenne, pendant la nuit, avait défoncé une cloison en brique, puis le toit, et s'était évadé.

L'anarchiste Meunier à Angers

L'anarchiste Meunier, qui était allé porter à Brest son éloquence frelatée et ses théories subversives, est rentré à Angers. Son intention est de pousser à la grève les ouvriers maçons de cette ville.

Une fête à Angers

Le commerce angevin organise, pour les 17, 18 et 19 juin, une fête de bienfaisance, dans le jardin du Mail, et qui s'annonce comme un colossal succès.

Le 17 au soir, répétition générale. Le 18, grande Kermesse dans la journée, et fête de nuit, le soir. Le 19 au soir, tombola monstre, lots nombreux et superbes.

Le prix du billet d'entrée, pour chaque jour, et donnant droit à la tombola est de 0.50. On pourra s'en procurer chez les débitants de tabac et autres dépositaires.

Baraques foraines, charlatans, loteries, boultiques de fleurs, sociétés de toutes sortes prêteront leur concours à cette fête.

Une interpellation

M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire, a fait prévenir le ministre des finances qu'il désirait l'entretenir au sujet de la situation du Crédit Foncier.

M. Blavier aurait l'intention de reprendre l'interpellation qu'il avait déjà développée il y a quelques mois.

Le suicide de Tours

Cette femme est une nommée Philes (Hortense), épouse Roy, âgée de 55 ans, que son mari est venu reconnaître à l'hospice.

Cette malheureuse ne jouissait pas, paraît-il, de toutes ses facultés mentales.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du 15 mai

Affaire Brosseau. — VOL QUALIFIÉ

Le 7 février 1893, Eugène Brosseau, pénétrait dans la maison qu'habitaient à la Grosse-Pierre, commune d'Angers, le nommé Legras et ses fils.

Il s'empara de draps de lit, de chiffons, de torchons, de mouchoirs, d'un sécateur et de deux pièces de un franc.

Brosseau nie, mais il a été formellement reconnu par trois témoins qui l'ont vu s'introduire dans la maison de Legras en escaladant la fenêtre, et sortir portant un paquet.

Les renseignements recueillis sur Brosseau sont mauvais.

Il a subi trois condamnations pour vol, dont une à quatre ans de prison. Il vit en concubinage et ne travaille presque jamais.

Après une demi-heure de délibération, le jury revient avec un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Brosseau à cinq ans de travaux forcés.

Affaire Rocher. — VOL QUALIFIÉ

Louis Rocher, né le 20 octobre 1865 à Doué-

la-Fontaine, ouvrier boulanger, sans domicile fixe, est prévenu des faits suivants :

Le 28 mars 1893, il pénétra dans l'hôtel de France à Chalonnes, sous prétexte de vendre des chaussures. Apercevant, dans le vestibule, une boîte en bois, il s'en empara. Cette boîte appartenait au sieur Delahaye voyageur de commerce, et contenant un certain nombre de pantoufles d'une valeur de 60 francs environ.

Dans la même nuit, Rocher s'introduisit, en fracturant la porte, dans l'écurie du sieur Frémontière, à Chalonnes. Il y prit des chemises, des pantalons, du drap et divers autres objets.

Il pénétra ensuite dans une écurie voisine et s'empara d'un cheval avec lequel il parvint à gagner Rochefort-sur-Loire.

Arrêté immédiatement, Rocher a avoué les faits qui lui sont reprochés.

A l'audience, il reconnaît encore, mais se borne à dire qu'il ne se rappelle pas comment il a commis ces vols, il était ivre.

M. l'avocat général démontre que Rocher n'était pas si ivre qu'il le dit ; tout fait croire qu'il jouissait d'une complète lucidité d'esprit.

Il termine en demandant une condamnation sévère.

M. Grémillon, fils de M. le procureur de la République, présente la défense de Rocher et prie MM. les jurés de faire bénéficier son client de circonstances atténuantes.

Le jury après une courte délibération rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

La Cour condamne Rocher à cinq ans de travaux forcés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 mai 1893.

Après un début très agité et marqué par un nouveau recul des fonds étrangers, la tendance s'améliore en clôture. Le 3 0/0 monte à 97 ; le 4 1/2 progresse à 106.10.

La hausse du change en Italie fait tout d'abord reculer la Rente Italienne à 91.70, puis quelques achats la relèvent à 92.05. L'Extérieure tombe à 64 7/8. Le gouvernement ayant décidé de ne pas contracter d'emprunt extérieur. Cette résolution va provoquer la hausse du change et, par suite, la baisse des valeurs espagnoles. Le Portugais est un peu moins mauvais à 22.10.

Le marché des Sociétés de crédit est bien tenu. La Banque de France vaut 3,925. Le Crédit Foncier se négocie à 960 à terme ; au comptant il est demandé à 962.50. Le Comptoir National d'Escompte s'est traité à 488. Le chiffre croissant de ses affaires est une indication de hausse prochaine. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 757. La Société Générale se maintient à 470.

L'action des Immeubles de France est demandée 497.50.

L'obligation des Chemins de fer de l'Equateur est cotée à 330.

L'action des Chalets de Commodité a progressé de 690 à 692.50.

Les Chemins Economiques sont à 415.

Le succès de l'émission des 40,000 obligations de la Compagnie des Magasins généraux est mis en doute. Le revenu de 3.80 0/0 net d'impôt que donne la nouvelle obligation est insuffisant et beaucoup d'obligataires anciens aimeront mieux demander le remboursement au pair que d'accepter l'échange qui leur est proposé, d'autant plus qu'ils trouveront facilement d'autres valeurs d'une solidité au moins égale, sinon supérieure et d'un rendement plus élevé.

CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

État civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 16 mai. — Louis-Marcellin Fouassier, employé de chemin de fer, à Château-du-Loir (Sarthe), a épousé Marie Richard, lingère, à Saumur ; — Joseph-Eugène Malbois, colporteur, a épousé Marie Derouet, journalière, aux Ulmes (Maine-et-Loire).

DÉCÈS

Le 16 mai. — Louis Verrye, cordonnier, 73 ans, veuf de Rose-Vincent-Caroline Marchais, route de Varrains.

Le 17. — Marie Boucher, veuve de Louis Delaunay, sans profession, 83 ans, avenue de la gare de l'Etat.

Dernières Nouvelles

SARTHE

Par décret inséré au *Journal officiel* de ce matin, sont nommés :

Juge suppléant au tribunal de première instance de La Flèche, M. Bonnet, René-Auguste Lebesconte, avocat, en remplacement de M. Huet, décédé.

PAPINAUD AUX FINANCES

M. Papinaud, l'ancien tonnelier de Celles, député non réélu et nommé gouverneur de Mayotte, n'accepte pas son déplacement à Taïti ; il sera nommé à un poste important dans les finances. Député blackboulé, fonctionnaire colonial disgracié, M. Papinaud est jugé capable de faire un délicieux agent du Trésor.

LE COMLOT ANARCHISTE

Les cinq inculpés arrêtés nient énergiquement. Ils déclarent tous qu'ils ne savent pas ce que cela veut dire, et si on les croyait eux et leurs amis, on se trouverait en présence d'un complot bien plutôt policier qu'anarchiste.

A LA FRONTIÈRE DES VOSGES

Le général Davout, duc d'Auerstedt, qui a remplacé le général Lewal, dans le commandement éventuel de l'armée qui aurait, en cas de guerre, à se concentrer entre Epinal et Belfort, termine son inspection de la frontière des Vosges.

Il a longuement conféré, à Epinal, avec le général Varaigne, commandant la division-frontière.

ENTRE ITALIENS

Dans les couloirs de la Chambre, on assure, dit l'Italie, qu'il y a eu un échange de témoins entre le garde des sceaux et M. Pugliesi, député, à la suite de paroles assez vives.

LE DRAPEAU DU 7^e DE LIGNE TROUVÉ DANS UN GRENIER A SAINT-SERVAN

M. Bichain, commissaire-priseur à Saint-Servan, a retrouvé, il y a peu de jours, dans le grenier de M. Fauchon, fils du général, place du Naye, au milieu de débris de galons, les restes du drapeau du 7^e régiment d'infanterie, en ce moment en garnison à Cahors. Il a informé de sa trouvaille M. le général Gallimar, commandant la 20^e division, à Saint-Servan, qui a fait parvenir au colonel du 7^e les précieux débris.

BOURSE DE PARIS

Du 16 Mai 1893

3 0/0	97 05
3 0/0 amortissable	97 20
4 1/2	106 40

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 3/4. — Rideau : 8 h. 1/4

Tournées Ph. FRAIZIER

LUNDI 22 Mai 1893

Représentation extraordinaire avec le concours de M. Fraizier et M. L. Christian, de la Porte-Saint-Martin ; M^{me} D. Vallia, du Vaudeville ; M. Gildès, du grand-théâtre ; M. Mallarmé, du Vaudeville ; M. Gabel de la Renaissance.

LES EFFRONTÉS

Comédie en 5 actes,

Par Emile Augier, de l'Académie Française

M. FRAIZIER jouera le rôle de Giboyer,

M. L. CHRISTIAN celui de Henri Charrier.

Au l'importance de cette pièce elle sera jouée seule.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE L'ÉTOILE)
Notice intéressante gratis, renseignements
et nombreuses attestations.
Le Flacon : 2 fr. franco contre mandat-poste, 6 fr.
Mario LECHAUX, Pharm^{ie} CH. BORDEAUX

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 1 fr. 10

— satin et peluche — . . . 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

Etudes de M^r ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAU-REPAIRE, Et de M^r BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

SUR LICITATION

ENTRE MAJEURS ET MINEURE

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN 4 LOTS, DE

DEUX MAISONS

ET DÉPENDANCES

Un corps de bâtiments, une buanderie et cinq pièces de terre en jardin et pré.

Le tout situé commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 4 juin 1893, à 1 heure et demie du soir, en la Mairie de Saint-Paul-du-Bois, par le ministère de M^r BALLON, notaire à Vihiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur, le six mai mil huit cent quatre-vingt-treize,

Et à la requête de :

1^o Madame Louise Legeay, sans profession, veuve de M. Glémain, Jean-Alexis, demeurant à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire);

2^o M. François Glémain, épiciier-cirier, demeurant à Nevers, rue du Commerce, 23;

3^o M. Jean Glémain, forgeron, demeurant au Puy-Saint-Bonnet (Deux-Sèvres);

4^o M. Antoine Glémain, cordonnier, demeurant à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire);

5^o M. Paul Glémain, soldat, en garnison à Montoire (Loir-et-Cher);

Ayant pour avoué M^r ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou lui dûment appelé de :

1^o M. René Guinebertière, cultivateur, demeurant à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur de la mineure Louise-Marie-Françoise Glémain, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et sa mère Madame Glémain-Legeay, nommé à ladite fonction suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Ayant pour avoué constitué M^r BARON, demeurant à Saumur;

2^o M. Amand Derouineau, cultivateur, demeurant à la Rainsonnière, commune de Saint-Paul-du-Bois, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Glémain, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure du vingt-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, sus-relatée,

Il sera procédé, le dimanche quatre juin mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure et demie du soir, en la Mairie de Saint-Paul-du-Bois, par le ministère de M^r BALLON, notaire à Vihiers, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Paul-du-Bois

PREMIER LOT

1. Une maison, sise au bourg, comprenant au rez-de-chaussée deux chambres à feu et un cellier; au premier étage, également deux chambres, dont une à feu avec grenier dessus; on accède au premier étage par un escalier extérieur en pierres. Joignant au nord la route de la Reveillère, au levant M. Fardeau, au midi un passage commun, allant de la route ci-dessus au jardin ci-après et au couchant le deuxième lot.

2. Une buanderie, située au levant du passage commun dont on vient de parler. Petit toit y attenant avec passage devant. Parcelle de jardin contenant quarante-cinq centiares environ au levant de ces objets. Le tout se tenant, joignant au nord une buanderie du deuxième lot et Fardeau, au levant des remises et écuries de ce dernier

lot, au midi des cabinets d'aisances communs et le jardins ci-après.

3. Une bande de terrain en jardin, d'une largeur de deux mètres, et d'une contenance de vingt-deux centiares, longeant au midi les objets désignés sous le numéro deux ci-dessus et se prolongeant au midi des écuries et remises du deuxième lot, sur une longueur de cinq mètres, à partir de l'arrière sud-ouest du mur de ces écuries et remises; ladite parcelle joignant au midi le passage commun ci-dessus, au levant le jardin du deuxième lot et au couchant les cabinets d'aisances.

4. Une autre parcelle de jardin, d'une contenance de cinq ares quatre-vingt-dix-huit centiares, à prendre à l'extrémité midi d'un plus grand jardin, situé au levant de la parcelle comprise sous le numéro précédent, et derrière les dépendances du deuxième lot. De manière à joindre au nord, le surplus du jardin, compris au deuxième lot et le passage dont il va être ci-après parlé, au levant M. Pierre Fardeau au midi M. Gourichon et au couchant le jardin de la maison d'école.

Pour accéder à cette parcelle, il sera établi à l'extrémité couchant du surplus du jardin, le long du mur de l'école, un passage de un mètre vingt centimètres de largeur, à partir de l'angle sud-est du jardin désigné, sous le numéro 3. Ce passage fera exclusivement partie du présent lot et sa surface est comprise dans la contenance ci-dessus.

Il dépend de ce lot :

1^o Le droit de communauté au passage commun avec divers, conduisant de la route aux jardins, du présent lot,

2^o Le droit d'usage au four commun avec divers se trouvant dans ce passage,

3^o Le droit de communauté, concurrentement avec le deuxième lot, aux cabinets d'aisances, existant dans le même passage ainsi qu'au puits se trouvant dans l'angle sud-ouest de la maison du deuxième lot.

Cette maison est actuellement occupée, partie par M. Antoine Glémain, et le surplus par Madame veuve Glémain.

Il est fait réserve, en faveur de cette dame, d'un droit d'usage et d'habitation pendant sa vie sur le premier étage et le grenier de la maison (numéro 1^{er}) et les objets désignés sous le numéro 2.

L'adjudicataire du présent lot devra souffrir l'exercice de ce droit.

Mise à prix 2,500 fr.

DEUXIÈME LOT

1. Une maison servant d'auberge et ayant pour enseigne : « La Boule-d'Or », située au même lieu, et comprenant au rez-de-chaussée deux salles, au premier étage trois chambres froides avec grenier dessus, joignant au nord la route, au midi et au couchant le passage commun allant de la même route aux jardins ci-après, et au couchant la maison du premier lot;

2. Un cellier au midi du passage commun ci-dessus, joignant au nord ce passage, au levant le four commun et le petit toit ci-après, au midi et au couchant la Mairie et les dépendances de la maison d'école;

3. Un petit toit au sud-est de ce cellier, joignant au nord le four commun et au levant le passage;

4. Un autre cellier au levant du passage commun, joignant au couchant ce passage, au nord une cour commune avec Fardeau, au levant ce dernier et au midi la buanderie du premier lot.

5. Un corps de bâtiments servant de remises, écuries et cellier, avec cour au levant, toits, écurie et hangar dans cette cour, le tout d'un seul tenant, situé au même lieu, et ayant accès sur la route de la Reveillère à Saint-Paul, joignant au nord cette route, au levant Pierre Fardeau, au midi le jardin ci-après et une parcelle de jardin du premier lot, et au couchant Neau, Fardeau et des jardins du premier lot.

6. Et une parcelle de jardin, d'une contenance d'environ dix ares dix centiares à prendre au nord d'un plus grand jardin, situé au midi des objets désignés sous le numéro précédent, de manière à joindre : au nord les mêmes objets, au levant Fardeau, au midi le surplus du jardin, compris au premier lot, et au couchant une parcelle de jardin du premier lot, et le passage de un mètre vingt de largeur, dépendant du premier lot.

Ce lot aura les mêmes droits que le premier lot au passage au four, aux cabinets d'aisances et au puits dont il a été ci-dessus question.

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.
Salons de famille.

Il est fait réserve, au profit de Madame veuve Glémain, d'un droit d'usage, pendant sa vie, à un cellier se trouvant au nord-ouest du bâtiment désigné sous le numéro 5.

Mise à prix 6,500 fr.

TROISIÈME LOT

Une pièce de terre, appelée le Moqueureau et l'ouche du Moqueureau, sise près le bourg, contenant quatre-vingt-un ares cinquante centiares, joignant au nord et au couchant la route de la Reveillère, au midi la route de Rainsonnière, et au levant le quatrième lot, haie et fossé entre dépendant de ce dernier lot.

Mise à prix 800 fr.

QUATRIÈME LOT

Et un pré, appelé également le Moqueureau, sis au même lieu, contenant soixante-et-onze ares cinquante centiares, joignant au nord la route de la Rainsonnière, au levant Etienne Sendeau et Pierre Sauvêtre, au midi la route de la Reveillère, et au couchant le troisième lot, haie entre dépendant du présent lot.

Mise à prix 1,000 fr.

Total des mises à prix : 40,800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o M^r BALLON, notaire à Vihiers, réacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-treize, 1^{er} c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE un BON de francs primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire *Securitas*, sorti au tirage du 5 mai. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n^o 83.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne;

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et être garde de propriété.

S'adresser au bureau du journal.



SOCIÉTÉ DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 35 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra DE NICE

Le flacon 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon 1 fr. 50
Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog. le 1/2 kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog. 1 fr. 10
— de 10 kilog. 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin
Le litre, 0,70 - Très vieux, 0,80 - A l'Estragon, 0,90

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSION

13, quai Saint-Nicolas - SAUMUR

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES - VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. - Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. - Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. - Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région - ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. - VINS en Cercle et en Bouteilles. - Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Mairie de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,